



Problème de succession et recherche en conséquence

Par **cavigneaux**, le **05/01/2008** à **15:00**

Question: Doit on m' informer obligatoirement du décès de mes parents, si j'en suis plus en contact avec eux depuis plusieurs années.
Sinon que puis je faire ?

Par **Upsilon**, le **05/01/2008** à **16:13**

Bonjour !
En fait, si vous n'avez plus aucun contact avec eux, ce sera sûrement le notaire chargé de la succession de vos parents qui devra vous contacter.
Sinon, aucune obligation des mairies ou autre de vous informer du décès... Peut être une obligation morale pour les frères et sœurs ?